

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du lundi 23 janvier 2023

Date de convocation : 9 janvier 2023	Nombre de membres { présents : 15 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 30 janvier 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 15
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – Décision n° B2023-01

**OBJET : Affectation d'opérations au programme d'électrification 2022 (ER 2022)
Programme spécifique du SDEER (1^{ère} tranche)**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le VINGT-TROIS du mois de JANVIER, lundi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au complexe Saintes Vegas, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 9 janvier 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Christophe BERTAUD, Jean-Paul GOUSSARD et Franck PETITFILS.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.



M. le Président rappelle que, pour les effacements à financement spécifique du SDEER dans le programme d'électrification ER 2022, le Comité, réuni le 4 avril 2022, a voté un montant de travaux de 4 800 000 euros (HT).

M. le Président propose au Bureau d'affecter un montant de 3 368 800 euros (HT) à une première tranche composée des 27 opérations suivantes dans le programme ER 2022 :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER021-1020	Arvert	Rue des Lauriers	149 400
ER034-1002	Barzan	Chez Jourdain	25 700
ER075-1007	Cabariot	Rue des Gabares	180 100
ER080-1006	Chambon	Rue du Fief Gourmand	152 500
ER107-1006	Ciré-d'Aunis	Rue d'Ardillières	135 700
ER140-0303	Dolus-d'Oléron	Traverse centre bourg	507 200
ER140-1002	Dolus-d'Oléron	Les Grissotières	78 000
ER140-1032	Dolus-d'Oléron	Route de Boyardville	12 300
ER142-1020	Dompierre-sur-Mer	Rue des Roses	66 700
ER275-1004	Pessines	Rue Saint Gilles	251 400
ER277-1005	Essouvert	Puymoreau (T1)	114 600
ER277-1006	Essouvert	Puymoreau (T2)	123 200
ER285-1006	Port-d'Envaux	Place des Halles	16 600
ER337-1056	St-Georges-d'Oléron	Grande rue de Sauzelle	23 500
ER337-1060	St-Georges-d'Oléron	Rue de l'Océan / rue de la Miscandière	229 400
ER339-1011	St-Germain-de-Lusignan	Chemin du Paradis	17 600
ER350-1003	St-Julien-de-l'Escap	Route d'Angoulême	109 100
ER387-1013	St-Porchaire	Rue du Gros Chêne	57 600
ER407-1017	Ste-Soulle	Rue des Prés Mollés	77 000
ER407-1025	Ste-Soulle	Rue du Clos Fleuri	101 200
ER407-1030	Ste-Soulle	Rue des Fortines	113 600
ER443-1003	Thairé	Rue du Général de Gaulle	64 700
ER451-1004	Les Touches-de-Périgny	Rue du Bourg (T1)	236 600
ER451-1006	Les Touches-de-Périgny	Rue du Bourg (T2)	184 000
ER461-1013	Vaux-sur-Mer	Chemin des Battières	71 000
ER466-1004	Vérines	Chemin des Caillerottes	83 300
ER486-1004	La Brée-les-Bains	Route du Douhet (T1)	186 800
Total			3 368 800



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*